



Puissance des groupes

Par logan

Bonjour,

Après 5 ans de procédures, mon ex employeur a été condamné à me régler mes heures supplémentaires non payées à l'origine.

Bien sur aujourd'hui , il me le fait payer très cher car je ne trouve plus de travail , je suis grillé .

J'ai été informer ems ex collègues sur cette décision qui est applicable pour eux, étant donné qu'ils sont dans la même situation , mais tout le monde a peur et donc personne ne bouge.

Les institutions(syndicat, inspection du travail et ursaff) ne bougent pas non plus car ce concessionnaire est très très puissant;

Ma décision judiciaire est en dernier ressort donc non contestable, je veux rendre publique cette décision sans aller à la diffamation car tout ce que je dis est vrai et j'ai la décisions pour le prouver; Que puis je faire pour arrêter cet employeur , personnellement, je suis foutu, mais plus de 100 personnes sont dans la même situation, mais ne disent rien, car le ^premier qui bouge serait viré dans la foulée; j'ajoute que cet employeur automobile est Président de'un groupe de concessionnaires francais.

Par chance

je connais quelqu'un qui a porté plainte contre son employeur d'une ville X. Cette personne est "grillée" pour retrouver du travail au niveau local, départemental, régional et national car ce "gros employeur" a l'esprit de vengeance fera tout pour que son ex-employé ne trouve plus jamais de travail !!